"Cela commence avec du charbon" dans Süddeutsche Zeitung (10 février 1953)

Légende: Le 10 février 1953, le quotidien allemand Süddeutsche Zeitung se penche sur la mise en oeuvre du marché commun du charbon et du minerai de fer par les six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. Friedmann, Werner; Goldschagg, Edmund; Schöningh, Dr. Franz Josef; Schwingenstein, August. 10.02.1953, Nr. 33; 9. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Mit Kohle fängt es an", auteur:Slotosch, Walter , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/cela_commence_avec_du_charbon_dans_suddeutsche_zeitung_10_fevrier_1953-fr-df68f426-3f4f-47ba-be99-d3b5ba9196f9.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Cela commence avec du charbon

Par Walter Slotosch.

Après des mois de préparation, c est aujourd hui le jour «j» du début officiel de la CECA. A partir de ce jour, un marché commun européen pour le charbon, l acier et les déchets de métaux verra le jour de Hambourg à Naples et de Brest à Venise. Les droits de douanes et les restrictions quantitatives sur les importations et les exportations par contingents ainsi que toutes les mesures discriminatoires n auront plus lieu d exister. Une Union douanière partielle est née.

Certes, cette Union douanière est établie aujourd hui uniquement pour le marché du charbon, mais dans deux mois elle le sera également pour celui de l acier. L Union s appliquera aux deux industries majeures de chaque économie moderne, qui, dans notre cas, mobilisent à elles seules 15 % de la valeur totale de la production industrielle des six pays membres réunis. En fait, on a mesuré que cela s appliquerait à une proportion plutôt modeste du revenu national (6 %) des 6 pays de l Union, pour laquelle les frontières tomberaient et une nouvelle ère de libre échange serait lancée.

A ce stade, malgré les nombreuses questions fondamentales qui restent encore en suspens et le fait que personne ne puisse prédire l issue de cette expérience, beaucoup de commentateurs pensent aujourd hui déjà que la CECA constitue, plutôt qu une première pierre pour l Europe, une bombe à retardement, alors que d autres, pour leur part, ne lésinent pas sur les louanges. Nous pensons, en revanche, qu il est important de commencer par quelque chose qui constituerait un début pratique. Il ne s agit plus de théorie, ni de débat, mais de pouvoir de décision d une assemblée européenne dotée pour la première fois d une réelle autorité. Si l on prend le jour d aujourd hui comme jour de référence, les mesures prises ne commenceront à remplir leur rôle effectivement qu après une période de transition de quelques années.

La suppression des droits de douane sur le charbon ne constitue pas une révolution en soi, puisque ceux-ci ont de toute façon déjà été suspendus. Il ne s agit plus aujourd hui que de les supprimer du point de vue légal. Quant au prix du charbon, aucun changement n a été introduit non plus. Aujourd hui, on retrouve dans le journal officiel de la Haute Autorité des tableaux indicatifs des prix du charbon qui entreront en vigueur à partir du premier mars prochain. En France, où l on s attendait à une diminution des prix d exportation allemands, tout le monde est déçu de la décision de la Haute Autorité qui vise à définir le prix actuel du charbon ouest-allemand comme étant le prix de marché maximum. La décision sur la date d ouverture du marché de déchets de métaux n a également pas respecté le souhait des Français; une date qui sera reculée de quelque peu à cause de la grande baisse des prix de déchets de métaux français. C est alors que prendra immédiatement effet l interdiction des différentes diminutions et augmentations des prix par les mêmes commerces et l interdiction de contourner la loi sur l égalisation des prix par la modification des conditions de vente.

La suppression des subventions, des versements de compensation et des tarifs discriminatoires sur le transport nécessite un important travail d investigation et une mise en place graduelle. Les solutions intermédiaires sont également à envisager, si on ne veut pas que des mesures abruptes n engendrent des crises. Compte tenu des tarifs actuels, il ne faut pas s attendre à une grande croissance de la demande du charbon d exportation allemand, comme le prouve la situation dans le bassin de la Ruhr. Mais à l heure actuelle, la question de la diminution du prix du charbon ouest-allemand reste valable car elle s avère être liée à celle des remboursements des taxes sur le chiffre d affaire. Notre politique tarifaire ne doit pas viser à stabiliser les prix et les bénéfices des producteurs, car cela voudrait dire, en effet, que la CECA ferait office d un super cartel. Notre tâche consiste plutôt dans la mise en place, pour tous les pays membres de l Union, d un marché où aussi bien le commerçant que le consommateur puissent bénéficier de conditions tarifaires et de livraison comparables.

Bien sûr, nous sommes conscients des différents risques et obligations que comporterait l adhésion à une telle Union minière et métallurgique. Notre position de départ s est manifestement détériorée à cause du démantèlement arbitraire et continu de la structure organique naturelle de l industrie lourde ouest-allemande. En plus, nous allons tout droit vers une dépendance des décisions politiques de la Haute Autorité

relatives à l investissement. Mais les autres pays doivent eux aussi faire des concessions. Pour les critiques qui se moquent de «l esprit du Plan Schuman» et de la CECA et qui soutiennent que le Plan n est de toute façon qu un prolongement de la politique d occupation avec d autres moyens, un instrument pour la stabilisation et l extension excessive sur le marché de la grande industrie de l acier français et une tentative de refuser à la France l approvisionnement en charbon bon marché, ces personnes bien rusées n ont rien à nous apporter à part cette vieille référence qui est celle de l expansion politico-économique autonome. C est en fait une formule quelque peu intempestive qui apparemment sous-estime la situation politique de l Allemagne fédérale.

Une égalité parfaite des conditions de concurrence et de marché ne pourrait jamais se réaliser dans le marché commun si l intégration économique de l Europe s arrêtait au charbon et à l acier. Le chemin vers une véritable et concrète Union minière et métallurgique s avère être encore très long. Mais aujourd hui, le 10 février, le processus est d ores et déjà entamé et il poursuit le but final des six gouvernements membres, qui était et reste celui de constituer en Europe une communauté politique aussi large que possible.